



## Le grand JOURNAL des petites infos

### Edito

Chères Trimoustériennes et Chers Trimoustériens,

Les travaux d'aménagement de la RD 347 et de la Rue des Deniers sont **commencés** depuis le 7 juin dernier. 3<sup>ème</sup> et dernière phase de travaux d'aménagement du bourg pour marquer et sécuriser la traversée en agglomération. Pragma Ingénierie qui assure la maîtrise d'œuvre, annonce selon le calendrier prévisionnel, une fin des travaux en mars 2023. Les travaux seront interrompus les 3 premières semaines d'août. Vous trouverez à la page suivante le détail des aménagements. Durant les travaux, si vous avez besoin d'un accès (livraison bois, fuel, déménagement ....etc). Prévenir le chef de chantier ou à défaut la mairie le plus tôt possible pour que l'entreprise puisse prendre les dispositions nécessaires.

Quant à la traversée de Vaon, les travaux ne débiteront qu'en 2024 mais au préalable, une réunion publique sera organisée afin que chacun puisse prendre connaissance du projet. La construction de la nouvelle caserne des pompiers a débuté et se terminera en 2023. Elle sera plus fonctionnelle et sera aménagée pour accueillir des pompiers hommes et femmes. Le flyer ci-joint vous invite à vous engager. Si vous êtes intéressés(ées), n'hésitez pas à vous renseigner.

Par l'intermédiaire du cabinet Auxilia Recrutement avec lequel la commune a conventionné, nous avons accueilli, avec le Dr Richard, deux femmes médecins, portugaises, avec leur famille le week-end du 1<sup>er</sup> mai. Elles ont rencontré tous les professionnels de santé (médical et paramédical), elles ont été accueillies également sur l'EHPAD des Trois-Moutiers et l'hôpital de Loudun. Les retours du cabinet de recrutement sont positifs, nous échangeons sur un certain nombre de questions et nous sommes toujours dans l'attente de réponse !

La commune adhère, depuis peu, à l'application « intraMuros ». Cette idée a été évoquée dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde. Cette application nous permet d'informer, d'alerter et de vous faire participer à la vie locale. Vous recevrez, directement et gratuitement, des informations ou des alertes sur votre smartphone. L'Application mobile est compatible avec les systèmes d'exploitation iOS et Android et disponible sur les stores de téléchargement App store et Google Play.

Le centre de loisirs réouvre ses portes à compter du 11 juillet jusqu'au 12 août prochain. N'oubliez pas d'inscrire vos enfants.

Je suis très heureuse que les manifestations reprennent enfin, et nous allons pouvoir à nouveau nous retrouver autour de la fête du 14 juillet, du marché des producteurs le 21 juillet et pour la journée des associations prévue le 3 septembre prochain. A cette occasion, je vous invite à vous mobiliser pour participer et encourager nos bénévoles.

Au plaisir de vous rencontrer.

Cordialement

Le Maire - Marie-Jeanne Bellamy



### Manifestations 2022

*selon les mesures sanitaires (Covid)*

**25 juin** Fête de l'école Les Trois-Moutiers

**27 juin** Vide grenier (club de foot) - au stade (6h-18h)

**14 juillet** Animations et feu d'artifice à l'Étang (16h)

**21 juillet** Marché des producteurs à l'étang (18h)

**18 août** Méchoui (Club de la Barouze) au Foyer Gigot

**3 septembre** Journée des Associations

**6 septembre** Don du sang à la salle des fête de St Léger de Montbrillais

**10 septembre** Ballade en moto (Le Moulin dans les Tours)

**16 septembre** Concours de belote (Club de la Barouze) à la salle cantonale

**1 octobre** AG Force Center

**15 octobre** Assemblée Générale Le Moulin dans les Tours

**1 novembre** Le souvenir Français fleurissement des tombes de tous les soldats morts pour la France - cimetière

**3 novembre** Don du sang à la salle des fête de St Léger de Montbrillais

**11 novembre** Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 au monument aux morts

**19 novembre** Repas des anciens à la salle cantonale

**3 décembre** Repas de Noël (club de la Barouze) à la salle cantonale (14h)

**4 décembre** Loto Foyer des jeune à la salle cantonale (14h)

**5 décembre** Hommage aux morts en: Afrique du Nord

**16 décembre** Spectacle de Noël des enfants au Foyer Gigot

**16 décembre** Fête de Noël UCAA place de l'église (18h-23h)

### L'image du semestre



## Site internet / Page Facebook



Suivez les informations de votre commune sur

- notre site :

<https://3-moutiers.fr>

- notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/LES3MOUTIERS/>

## Ecole

### Fête de l'école : 25 juin 2022

L'Ape et l'école organisent leur fête de fin d'année scolaire, nous vous invitons à venir applaudir les enfants. Le thème cette année est « LA FORET »



Effectif prévisionnel pour la rentrée 2022/2023 serait de 131 enfants.

### La cantine

La mise en place des 2 services a permis de trouver une certaine sérénité pour les enfants.

La fête de Noël des enfants aura lieu le 17 décembre avec : Spectacle, repas de Noël et distribution de jouets.

## Environnement



**Le jour du ramassage des poubelles, il est bien évident que les administrés rentrent leurs containers après le passage du camion. En aucun cas les containers ne doivent rester sur les trottoirs afin de ne pas altérer la libre circulation des piétons.**

Nous avons constaté que certains habitants de la commune se servaient des fossés pour se débarrasser de la tonte de leurs pelouses. Si les buses se trouvent obstruées du fait de leur incivilité, ils seront responsables de ce qui en incombe. Nous vous rappelons qu'une déchetterie est sur le territoire de la commune et qu'elle est habilitée à recevoir tous les végétaux.

Entretien du cours d'eau, de la berge : le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau et de ses abords. Il doit notamment entretenir la végétation, retirer les débris et embâcles entravant la libre circulation des eaux. En application des articles L215.14 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains.

## Caserne



### Message du lieutenant Delagouttiere Arnaud

*Les sapeurs-pompiers des Trois-Moutiers sont heureux d'accueillir dans leur effectif deux nouveaux pompiers :*

*Berzi Suzon et Mignon Fabrice, nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.*

*Si vous aussi vous souhaitez vous engager au service de la population n'hésitez pas à venir vous renseigner au centre de secours.*

## Voirie



Travaux réalisés en 2022 :

### AMENAGEMENT RD 347-ABORDS DE LA MAIRIE-RUE DES DENIERS-Z.A. TOURNE A GAUCHE

#### Le carrefour « Tourne à gauche »

Pour sécuriser l'attente des poids lourds avec la création d'une 3<sup>ème</sup> voie centrale et l'élargissement de l'entrée de la zone d'activités pour permettre une entrée et sortie plus sécurisées.

#### RD 347 - Tronçon entre la zone d'activités et la mairie

Maintien de la largeur de la RD à 6.50 m. Création de bandes plantées de part et d'autre de la bande de roulement pour éloigner les piétons des véhicules.

Modification de la perception de la voie par l'apport de plantations.

#### RD 347 - Entre la mairie et la RD39

Reprise des bordures de trottoirs. Maintien de la largeur de la RD à 6.50 m. Création de bandes plantées ponctuelles quand la largeur de trottoir est suffisante.

Création d'un plateau surélevé limité à 30 km/h entre la mairie et la salle communale.

#### RD 347 - Tronçon entre la RD 39 et l'entrée Est

Reprise des bordures de trottoirs. Maintien de la largeur de la RD à 6.50 m. Création d'un plateau surélevé limité à 30 km/h au passage piéton entre l'étang et le chemin vers le bourg.

Les travaux d'enfouissement de réseaux sont réalisés par l'entreprise CETP pour le compte de SRD Energies. TPPL retenue par la commune a débuté les travaux sur le réseau d'eaux pluviales et enchainera sur la réalisation du carrefour tourne à gauche, des trottoirs de la RD, des trottoirs de la Rue des Deniers, l'aménagement devant la mairie et de la zone d'activités.

La réalisation des couches de roulement et des plateaux surélevés sera réalisée de nuit, par l'entreprise Eurovia, sous route barrée par le département.

L'ensemble de ces travaux se fera par tronçon sous alternat par feux. Sauf la rue des Deniers, sera fermée.

## Bibliothèque

Les bénévoles avec l'aide de la municipalité assurent des permanences les :

- mercredi 14h30 à 17h30
- vendredi 16h à 18h
- samedi 10h à 12h

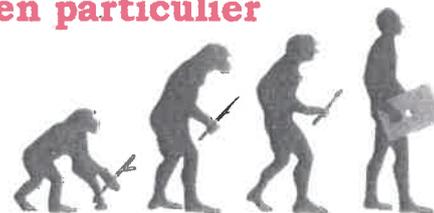


Toutes personnes souhaitant participer, s'investir pour des animations, ateliers... seront les bienvenues. Merci de vous inscrire à la bibliothèque les jours d'ouverture ou en mairie.

Notre rayonnage de livres est constamment renouvelé grâce au bibliobus et aux achats de nouveaux livres par la commune.

## Du Loudunais en général et des Trois-Moutiers en particulier

6<sup>ème</sup> partie XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les grands changements



Rappel : Depuis le moyen âge, avec ses 3 moustiers, leurs 3 églises et leurs nombreux moines, le village était un centre important de la vie religieuse en France. Au centre du bourg, l'église du moustier St Hilaire était aussi l'église paroissiale où officiait le curé du village, logé dans la cure toute proche. L'église occupait tout le pâté de maisons qui s'étend aujourd'hui de la pharmacie et la boulangerie jusqu'à la cité du presbytère. Le cimetière était situé à l'emplacement de l'église actuelle.

Le premier grand changement a lieu avec la période révolutionnaire. Les moines, les prêtres et les religieuses sont chassés de leurs couvents, les églises sont fermées. Faute d'entretien, tous ces bâtiments tombent petit à petit en ruine. Lorsqu'ils sont vendus comme biens nationaux, les acquéreurs utilisent leurs pierres pour consolider, réparer ou construire des habitations et des bâtiments de ferme. Ainsi disparaît le moustier St Pierre, le plus ancien du village, situé à Bernazay. Vendu comme bien national en 1798, encore utilisé comme grange à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, il fût démoli en 1942. A Vaon, la chapelle St Jacques, vendue en 1795, connaît le même sort et le moustier notre dame est démoli morceau par morceau lui aussi.

De ce fait, pendant la révolution la vie des villageois change elle aussi. Elle n'est plus rythmée comme avant par les cloches, les messes, les processions et toutes les fêtes religieuses. La liberté de culte a été abolie et le 12 juillet 1790, un décret adopté par l'assemblée constituante, a obligé les prêtres à prêter serment à la constitution civile du clergé. Ceux qui acceptent sont appelés les prêtres jureurs et ceux qui refusent, c'est-à-dire la grande majorité, sont appelés les prêtres réfractaires. Ils doivent donc se cacher pour échapper à la prison et à la guillotine. Déjà beaucoup sont partis en exil et ceux qui sont restés vivent dans la clandestinité, protégés par la population. Des messes ont lieu dans les bois, dans des maisons, dans des grottes. Le curé de l'église du Martray et celui de St Léger se réfugient dans la grotte de la Québrie, située à Niré le Dolent. Ils y vivent et y aménagent une chapelle pour leurs messes clandestines. Cette chapelle, qui existe encore aujourd'hui, ne peut être visitée pour des raisons de sécurité. Ce site qui date 1796 est en grande partie sous la départementale 347. L'entrée est dans une propriété privée et on rejoint la chapelle par un couloir souterrain de 300 mètres de long. A défaut d'une vraie visite, vous pouvez la découvrir sur Youtube : tapez la chapelle souterraine juillet 2014.

A la fin de la période révolutionnaire, quand la liberté de culte est rétablie, il ne subsiste dans le bourg qu'une seule église en état de reprendre du service, St Hilaire. Mais elle est très détériorée par le manque d'entretien et les constructions sauvages de l'ancien maire Tessier (voir la 5<sup>ème</sup> partie). Le document de 1817, nous a détaillé ces déprédations : arcades fragilisées, humidité, salpêtre etc. Cependant, ce même document nous apprend que la commune a commencé la restauration du bâtiment.

Pourtant, en 1888, l'église St Hilaire est détruite et remplacée par l'église actuelle. C'est le second grand changement et il est beaucoup plus radical puisqu'il modifie totalement la topographie du centre bourg. Quelles sont les raisons de cette transformation et pourquoi a-t-on détruit une église romane qui venait d'être remise en état ? Les dégradations étaient-elles trop importantes ou existe-t-il d'autres raisons ? Le 19<sup>ème</sup> siècle méprisait l'art roman qu'il considérait comme arriéré. Il ne comprenait pas la beauté de toutes ces sculptures de diables et de figures grimaçantes. Le dépouillement architectural n'était pas à la mode. On veut de la lumière, du grandiose. C'est l'époque du néogothique. C'est d'ailleurs à cette période que le château renaissance de la Mothe Chandenières a été transformé à la mode néogothique. Toujours est-il, que la démolition commence en 1888 en même temps que la construction de la nouvelle église, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans la célébration du culte.

Ceci fera l'objet d'une 7<sup>ème</sup> partie.

S. Rameix

## Bâtiments



Les travaux de bâtiments après une longue période de réflexion et de préparation font partie aujourd'hui de l'actualité.

La rénovation du rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie est terminée. Un effort tout particulier a été réalisé pour offrir aux praticiens paramédicaux occupant ces locaux depuis quelques semaines une isolation thermique et phonique de qualité. Trois locaux sur les quatre sont d'ores et déjà occupés.

La réhabilitation de l'ancienne gendarmerie est stoppée pour le moment. La faute aux problèmes d'approvisionnement qui touchent entre autres le secteur du bâtiment. En ce qui nous concerne ce sont les menuiseries extérieures qui se font attendre et qui bloquent tous les lots d'aménagement intérieur (cloisons, plafonds, plomberie, électricité, etc...). Heureusement le renforcement de la charpente et le remplacement des tuiles ont redonné un peu de vie à ce chantier.

Le chauffage de la salle des fêtes (ex cantonale) va être revu. Il sera complété par une climatisation. Là aussi nous subissons des difficultés d'approvisionnement compte tenu de la spécificité du matériel.

Quant au moulin une expertise contradictoire diligentée par l'entreprise ayant effectuée les réparations a donné raison à la Commune. Il nous reste à connaître le degré de vétusté qui sera appliqué à cette indemnisation. Ce degré pourra ou non nous convenir. Tous nos lecteurs qui ont eu à connaître ce genre de problème comprennent la situation.

Bernard Sonnevile-Coupé

## Parcours santé



Notre parcours santé situé aux abords de l'étang, est pratiquement terminé. Nous invitons les sportifs, amateurs petits et grands à venir pratiquer.

Les enfants peuvent utiliser la nouvelle aire de jeux.

## Solidarité voisins

En raison de cambriolages sur le territoire de la commune, nous vous demandons d'être vigilants et d'informer la gendarmerie de tout ce qui vous semble suspect, anormal, dérangeant....



## Le monde sportif



**Le club de tennis** des Trois-Moutiers relance les inscriptions pour la nouvelle saison avec des infrastructures flambant neuves.

Vous êtes débutant ou confirmé, vous souhaitez vous perfectionner ou tout simplement découvrir le tennis, contactez notre club et nous vous proposerons un créneau en fonction de votre âge et votre niveau.

Nous essaierons, à partir de la rentrée scolaire, de proposer des cours sous réserve de trouver un entraîneur, si vous avez des compétences et/ou des connaissances dans votre entourage, nous sommes preneurs.

Pour tous renseignements contactez Yannick PIERRE (0631784037) ou Guillaume HUPON (0615889039)

**Le club de football** des Trois-Moutiers lance la saison prochaine une équipe féminine sénior à 8 joueuses.

### Force Center 86 :

Le 4 décembre l'association Force Center 86 organise ¼ de finale de force athlétique, sous l'égide de la Fédération Sportive de Force Athlétique (FSFA).

A l'occasion de cette manifestation sportive vous pourrez voir les compétiteurs des Trois-Moutiers ainsi que d'autres athlètes de départements différents. Tous viendront essayer de valider leur qualification pour les finales nationales FFSA de mars 2023.

La force athlétique regroupe 3 mouvements (le squat, le développé couché et le soulevé de terre) à faire à la suite ou en mouvement individuel.

## Sécurité



Nous rappelons que les trottoirs sont réservés à la circulation des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite et non au stationnement des véhicules, même pour quelques minutes.

Nous avons informé à plusieurs reprises les propriétaires de chiens qu'il est fait obligation de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de leurs animaux.

A ce jour nous constatons toujours l'incivilité de certains propriétaires de chiens.

Sachez que votre responsabilité est engagée si un incident ou accident survenait.

